

Compte rendu de séance Conseil Municipal du 4 juillet 2019

Le 4 juillet 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 27 juin 2019, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, FALZON Yvan adjoints, NOREST Frédérique, CARRE VASSEUR Gaëlle, COILLE André, PROCHASSON Laurence, MARCUEÏZ Dominique

Absent excusés: MAROIS BOURILLON Danielle (pouvoir donné à MARCUEÏZ Dominique)

Absent : RUFFELAERE Frédéric

Secrétaire de séance : COILLE André

Arrivée d'Emmanuel FORITE à 21h44.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que RUFFELAERE Frédéric a donné sa démission du poste de Conseiller Municipal pour raison professionnelle à compter du 8 juillet 2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

-motion pour la trésorerie

-délibération pour la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Accepté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019

Il n'y a pas de corrections à apporter, le compte rendu de la séance du 23 mai 2019 est donc approuvé à l'unanimité.

Motion pour fermeture des trésoreries

Suite à la communication du courrier de M. Gérald DARMANIN, relatif au projet de réorganisation des services de la DGFIP, et aux réunions de concertation sur la réorganisation du réseau de proximité des finances publiques, le Conseil Municipal souhaite exprimer son opposition à la proposition présentée : la création « d'accueils de proximité » destinés à apporter conseil et information auprès des contribuables, reposera sur la volonté et la capacité financière des EPCI de créer des Maisons France Service et peut être considéré comme un nouveau transfert de compétence qui ne porte pas son nom; la suppression des relais de proximité auprès des collectivités locales que représentent les Trésoreries, au bénéfice de permanences proposées par des Conseillers de gestion comptable, va réduire à néant le lien de confiance et de conseil actuellement en vigueur sur nos territoires ruraux, garant de la bonne gestion des deniers publics.

Ceci exposé, le Conseil Municipal demande que les projets de fermeture des Trésoreries en secteur rural soient suspendus et exprime donc son opposition au projet de réorganisation des services de la DGFIP.

Détermination et composition des sièges du conseil communautaire

Les communes et intercommunalités doivent procéder à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire selon les dispositions prévues à l'article L,5211-6-1 du CGCT. Trois propositions de répartition sont proposées

Le Conseil Municipal, décide de conserver la représentation selon les règles de droit portant à 56 le nombre de sièges.

CCCFG – délibération pour le groupement de commandes « vérifications réglementaires des équipements »

Afin de constituer un groupement de commandes concernant le lancement d'une consultation pour les vérifications réglementaires d'équipements : des bâtiments (sauf Nogent-Sur-Vernisson), des équipements sportifs et des aires de jeux, il convient de signer une convention de groupement de commandes. Ainsi, c'est la Communauté de Communes qui assurera la fonction de coordonnateur pour le lancement de la consultation et l'analyse des offres. Chaque membre du groupement sera ensuite en charge du suivi financier des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de constituer un groupement de commandes pour les vérifications réglementaires d'équipement, et approuve la convention en vue de la

création d'un groupement de commandes avec les communes de Beauchamps-Sur-Huillard, Chailly-en-Gâtinais, Chapelon, Coudroy, Ladon, Lorris, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Noyers, Oussoy-En-Gâtinais, Presnoy, Quiers-Sur-Bézonde, Sainte-Geneviève-Des-Bois, Saint-Maurice-Sur-Aveyron, Thimory, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons-Sur-Joudry, le SIRIS Coudroy/Vieilles-maisons/Châtenoy, le SIRIS d'Oussoy-en-Gâtinais, le SIRIS Thimory/Presnoy/Chailly-En-Gâtinais et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

CCCFG – Convention d'accès à la prestation « délégué à la protection des données » (RGPD)

Suite aux précisions reçues de la CCCFG, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la prestation « délégué à la protection des données » dans le cadre du RGPD.

Délibération pour le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le fonds unifié logement (FUL)

Le Conseil Municipal accepte de contribuer aux dispositifs départementaux FAJ (Fonds d'Aide Aux jeunes) et FUL (Fonds Unifié Logement), soit 77€44 pour le FAJ et 542,08 € pour le FUL.

Délibération pour demande de fonds d'accompagnement culturel aux communes (FACC)

Le Conseil Municipal souhaite organiser une animation avec Kevin Dupont Spectacles le samedi 7 décembre 2019 à la salle des fêtes. Le contrat s'élève à 1100,00€. Le Conseil municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel Aux Communes.

Délibération pour les tarifs de location des salles communales

Salle des fêtes route de la Bourbonnière : les tarifs sont inchangés, un forfait chauffage sera rajouté pour la période du 1er octobre au 30 avril, 30€ par journée.

Salle associative route de Thimory

A compter de septembre, possibilité de location de la grande salle associative dans la limite de 50 personnes, pour une journée : 60€ pour les habitants de la commune, 80€ pour les extérieurs, le forfait chauffage sera rajouté pour la période du 1er octobre au 30 avril pour un montant de de 20€.

Location possible en demi-journée au tarif de 30€ pour les habitants de la commune 40€ pour les extérieurs, le forfait chauffage sera de 10€ pour la période du 1er octobre au 30 avril.

Pour une location sur le week-end 100€ pour les habitants de la commune et 140€ pour les extérieurs, le forfait chauffage sera rajouté pour la période du 1er octobre au 30 avril, soit 40€.

Pour chaque location les cautions demandées seront identique à celles de la salle des fêtes.

Devis aménagement cuisine salle associative

Un seul devis est présenté, il semble élevé, il est demandé de proposer un autre devis.

Questions et informations diverses

Un dossier d'informations a été reçu en mairie, pour l'installation d'un relais téléphonique pour le compte de l'opérateur Orange.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse pour la période du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2018.

Proposition du département concernant l'accueil d'un bus numérique, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Brochure Pays de Lorris, le Conseil Municipal accepte la proposition de tirages à 138 exemplaires, pour un montant de 339,31€ TTC.

Fête des 50 ans du foyer des jeunes, elle se déroulera les 7 et 8 septembre.

Le 11 juillet visite sur la commune de Mr Marc Gaudet, Président du Département dans le cadre du projet « canal à vélo ».

L'association « Les Canalous » sollicite la commune pour une aide financière supplémentaire, après consultation du dossier, le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer pour l'instant, et décide de reporter ce point.

Prochain conseil le 17 septembre.